



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS VERBAL SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI SIX NOVEMBRE 2023

N° d'ordre : 2023-06

PROCÈS VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 06/11/2023

Présents :

M. PROUST : **Président;**

M. BEAUME, M. CAMPELLO excepté de la Q. N°1 à la Q. N°23 inclus et de la Q. N°28 à la Q. N°53 inclus sauf pour les Q. N°24 à la Q.N°27 inclus, M. CHAILAN, M. DURAND-COUTELLE, M. FABREGOUL, M. GADILLE, M. GREGOIRE, M. NICOLAS, Mme REY-DESCHAMPS excepté de la Q. N°24 à la Q.N°27 inclus, Mme RICHARD, M. TOUZELLIER, M. VALADE, M. VALADIER : **Vice-Présidents;**

M. ARTAL, M. BERTIER, M. BOLLEGUE, M. CHABERT, Mme DE GIRARDI excepté de la Q. N°22 à la Q. N°28 sauf pour les Q. N°24 à N°27 inclus, M. DE GONZAGA, M. DESCLOUX, M. DUPRET, M. FOURNIER excepté de la Q. N°1 à la Q.N°53 inclus sauf de la Q. N°24 à la Q. N°27 inclus, M. GAILLARD, Mme GIANNACCINI, M. GRANAT, M. GRANCHI, Mme LECOQ, M. LEROI, M. MARCOS, M. MAZAUDIER excepté de la Q. N°14 à la Q. N°16 inclus, M. PLANES, M. PLANTIER, M. POUDEVIGNE, M. QUITTARD, M. TAULELLE excepté de la Q. N°44 à la Q. N°53 inclus, M. TIBERINO excepté de la Q. N°2 à la Q.N°12 inclus, M. TIXADOR, M. VERDIER, M. VINCENT, M. VOLEON :

Membres du Bureau;

Mme ACHKAR, Mme AJMO-BOOT, Mme ARCHIMBAUD, Mme BARBUSSE, M. BASTID, M. BERKANI excepté à la Q.N°1, M. BOUGET, Mme BOURGADE, Mme GIBON excepté de la Q. N°21 à la QN.N°53 inclus sauf de la Q.N°24 à la Q. N°27 inclus , M. CARRIÈRE, Mme CHELVI-SENDIN, M. CONTASTIN, M. COURDIL excepté de la Q.N°2 à la Q. N°12 inclus, M. DETREZ, M. DOUAIS, M. ESCOJIDO, M. FERRIER, Mme GARDET, Mme GIACOMETTI, M. GILLI, M. HAMARD, M. JACOB, Mme JOUVE-SAMMUT, Mme LEBLOND, Mme LIMONES, Mme MAY, Mme MENUT excepté à la Q. N°21, Mme NICOLAS, Mme ORLAY-MOUREAU excepté de la Q. N°37 à la Q.N°53 inclus, M. PASTOR excepté de la Q.N°24 à la Q.N°27 inclus, M. PROCIDA excepté de la Q. N°2 à la Q. N°53 inclus sauf à la Q. N°1 et de la Q. N°24 à la N°27 inclus, Mme PROHIN excepté de la Q. N°29 à la Q.N°53 inclus , Mme RAINVILLE, Mme ROULLE, M. ROUX, Mme SARTRE, M. SCHIEVEN, M. SEQUELA, Mme SOLANA, Mme TOURNIER BARNIER, Mme TRONC, Mme VENTURINI excepté de la Q. N°37 à la Q.N°53 inclus, Mme WOLBER : **Conseillers Communautaires;**

Absents excusés :

M. ANGELRAS (donne pouvoir à M. BEAUME), M. BELHAJ (donne pouvoir à M. COURDIL), Mme BERGOGNE (donne pouvoir à Mme GIANNACCINI), M. BONNE (donne pouvoir à M. DOUAIS), M. CLEMENT (donne pouvoir à M. BOUGET), M. DALMAS (donne pouvoir à Mme RAINVILLE), Mme FAYET (donne pouvoir à M. BASTID), Mme GARDEUR (donne pouvoir à M. VALADE), M. GOURDEL (donne pouvoir à M. TIBERINO), M. LACHAUD (donne pouvoir à M. ROUX), M. LUCCHINI (donne pouvoir à M. TOUZELLIER), M. MARQUET (donne pouvoir à M. VOLEON), M. PIO (donne pouvoir à Mme LEBLOND), Mme POIGNET-SENGER (donne pouvoir à M. DE GONZAGA), M. PREVOTEAU (donne pouvoir à M. CHAILAN), Mme ROUVERAND (donne pouvoir à Mme LECOQ), Mme TUDELA (donne pouvoir à M. VALADIER), Mme REY-DESCHAMPS (donne pouvoir à M.GRANAT) de la Q.N°24 à la Q.N°27 inclus, M. PASTOR (donne pouvoir à Mme ORLAY-MOUREAU) de la Q.N°24 à la Q.N°27 inclus, M.CAMPELLO (donne pouvoir à Mme DE GIRARDI) de la Q. N°1 à la Q. N°23 inclus et de la Q.N°28 à la Q.N°53 inclus sauf de la Q. N°24 à la Q.N°27 inclus, M. BERKANI (absent excusé) à la Q. N°1, M. PROCIDA (absent excusé) de la Q. N°2 à la Q. N°53 inclus sauf à la Q. N°1 et sauf de la Q. N°24 à la Q. N°26 inclus, M.FOURNIER (donne pouvoir à M.PLANTIER) à la Q.N°1 et de la Q. N°28 à la Q. N°53 inclus sauf de la Q. N°24 à N°27 inclus, M.COURDIL (absent excusé) de la Q. N°2 à la Q.N°12 inclus, M.TIBERINO (absent excusé) de la Q. N°2 à la Q.N°12 inclus, M.MAZAUDIER (absent excusé) de la Q. N°14 à la Q.N°16 inclus, Mme GIBON (donne pouvoir à Mme JOUVE-SAMMUT)de la Q. N°21 à la QN.N°53 inclus sauf de la Q.N°24 à la Q. N°27 inclus, Mme DE GIRARDI (absente excusée) de la Q. N°22 à la Q. N°28 sauf pour les Q. N°24 à N°27 inclus, Mme MENUT (absente excusée) à la Q.N°21, Mme PROHIN (absente excusée) à la Q.

N°29 et (donne pouvoir à Mme WOLBER) de la Q.N°30 à la Q. N°53, Mme ORLAY-MOUREAU (donne pouvoir à M.PASTOR) de la Q. N°37 à la Q.N°53 inclus, Mme VENTURINI (donne pouvoir à M.SCHIEVEN) de la Q. N°37 à la Q.N°53 inclus, M. TAULELLE (absent excusé) de la Q. N°44 à la Q. N°53 inclus, Mme BOISSIERE (absente excusée), M. FLANDIN (absent excusé), Mme GUERIN-GRAIL (absente excusée)

Assistaient à la séance :

M. BAUMELOU, Directeur de Cabinet
Mme SALELLES, Cheffe de Cabinet
M. JULIEN, Collaborateur de Cabinet
M. LHEUREUX Directeur Général des Services
M. DUCHENNE, Directeur Délégué à la Mobilité et au Développement Durable
M. LICOUR, Secrétaire Général / RH
Mme RATAJCZAK, Directrice Générale Adjointe au Développement du Territoire
Mme AMBROSINO, Directrice de l'Administration Générale
M. GIRARD CAMBON, Directeur des Finances
Mme FLEURY, Directrice du Contrôle de Gestion
M. LEFEBVRE, Directeur du Développement Economique
Mme ROUSSEL, Directrice des Ressources Humaines
Mme TORRES, Directrice De La Participation Citoyenne Et Co-Élaboration De La Démarche Smart Territoire
M. VAUTIER, Directeur de l'Eau
M. MOH, Chef du service Prévention et Développement
Mme LOUIS, Chef du service gestion financière, budgétaire et comptable
Mme BARBIER, Chef du service Aménagement
Mme VOLLENWEIDER, Chef du service des Assemblées Communautaires
Mme BERAUD-MOKHTARI, Service Assemblées Communautaires
Mme YVRARD, Service Assemblées Communautaires
M. ROUSSEL, Chargé de Communication
M. BRANCOURT : Collaborateur du groupe IEC
M. STEVANT : Collaborateur du groupe UPDT
Mme TIXADOR : Collaborateur du groupe EPNM
Mme ZARNADZE, Collaborateur du groupe UPDT



PROCÈS VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 06/11/2023

L'an deux mille vingt-trois le lundi six novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole s'est réuni dans ses locaux, immeuble le Colisée à Nîmes, régulièrement convoqué le lundi trente octobre, sous la présidence de Monsieur Franck PROUST, Président.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président demande de bien vouloir approuver le Procès-verbal Sommaire de la séance du **25 septembre**. Le procès-verbal est approuvé à **l'unanimité**.

M. JACOB, Mme GARDET, M. BERKANI, s'abstiennent.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Il annonce des pouvoirs et les absents excusés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur COURDIL, benjamin de l'Assemblée, est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les élus que la liste des délibérations votées lors du Bureau Communautaire délibératif du 11 septembre 2023 ainsi que la liste des Décisions prises sur la période leur ont été envoyées sous forme de liens avec l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire.

Monsieur le Président annonce les modifications de l'ordre du jour :

LA THEMATIQUE MOBILITE-TRANSPORT : sera examinée en tout début de l'ordre du jour, en commençant par la délibération n°26 ayant pour objet l'arrêt du projet de Plan De Mobilité de Nîmes Métropole.

- MODIFICATION DE RAPPORTEURS :

- MOBILITE-TRANSPORT :

La délibération n°24 ayant pour titre : Délégation de service public concernant la gestion des transports urbains de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole - Présentation du rapport annuel au titre de l'exercice 2022 sera rapportée par Madame de GIRARDI.

- ENVIRONNEMENT :

En l'absence de Monsieur ANGELRAS les délibérations n°18 et N°19 seront rapportées par Monsieur GAILLARD.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE a délibéré sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

N°	TITRE DE LA QUESTION
<i>Mobilité Transport</i>	
026	<p>Arrêt du projet de Plan De Mobilité de Nîmes Métropole</p> <p>RAPPORTEUR : M. Campello Jean-Marc ABSTENTIONS : M. BASTID Christian, M. BERTIER Jean-francois, M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-edouard, M. BASTID Christian mandataire de Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, Mme LECOQ Hélène, Mme LECOQ Hélène mandataire de Mme ROUVERAND Valérie, M. ROUX David CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme MENUT Jo</p> <p>Relevé d'opinions à la suite de la présentation du dossier :</p> <p>Mme MENUT (groupe GUCE), salue au nom du Groupe, le travail effectué ainsi que les services administratifs de Nîmes Métropole pour la rédaction et la réalisation de ce document clair. Mme MENUT précise que le Groupe GUCE soutient ce qui va dans le bon sens et qu'en conséquence il votera cette délibération. Cependant, Mme MENUT fait remarquer que le Groupe s'interroge notamment sur la mise en œuvre et la faisabilité réelle de ce plan. Elle tient à signaler que les élus du Groupe GUCE n'ont pas été conviés aux réunions de concertation et de coordination, ce qu'ils regrettent. Elle pointe du doigt le peu de concertation en direction des citoyens et associations œuvrant sur ces thèmes de transition écologique. Le Groupe souhaite évoquer 3 ou 4 actions urgentes qui, pour lui, ne semblent pas prendre en compte les problèmes existants sur la métropole :</p> <p>« Allo bus » L'amplitude horaire des bus est actuellement très insuffisante pour tous les habitants. Mme MENUT explique que des agglomérations comme Grenoble ou Angers, comparables à Nîmes Métropole en termes de nombre d'habitants, ont mis en œuvre dans leur PDM une amplitude horaire des bus qui va de cinq heures jusqu'à une heure du matin.</p> <p>Également le Groupe soulève le manque de parkings relais aux entrées de Nîmes, par exemple toujours rien de concret pour Laennec. Il en est de même pour le manque d'aires de covoiturage et de voitures en partage.</p>

Le Groupe interpelle le Président pour qu'il confirme la gratuité de l'aire qui sera réalisée au kilomètre Delta.

Mme MENUT fait remarquer qu'un plan d'accessibilité ambitieux est prévu dans ce PDM pour les personnes en situation de handicap mais que pour lui, il existe aussi un problème important d'accessibilité des personnes ou des ménages en situation de fragilité qu'il faut prendre en compte. Parmi ces publics fragilisés on retrouve notamment des actifs en emplois précaires ou sans emploi, des personnes qui maîtrisent mal la lecture de plans, d'indications, de fiches horaires... des personnes âgées et, ou, qui sont en difficulté avec les nouvelles technologies. Le groupe souhaite que cela soit pris en compte et que des leviers d'actions ciblées en direction de ces publics soient mis en place.

Mme MENUT ajoute que Nîmes Métropole n'est pas le seul garant de la réussite de la mise en œuvre du PDM, car liée avec d'autres acteurs institutionnels comme l'Etat, la Région, le Département... Le Groupe GUCE émet un avis réservé sur la participation de l'État à ce PDM faisant remarquer son désengagement actuel dans le projet du contournement ouest de Nîmes entre autres choses...

Mme MENUT s'interroge sur la prise en compte de l'inflation dans le montant prévisionnel de ces actions fixé à 25 millions d'euros.

Enfin, le groupe relève un manque de précision sur la temporalité pour certaines actions prévues.

Mme LECOQ (groupe Progressistes), explique que le Groupe s'interroge sur la concertation avec les Communes qui lui paraît insuffisante. Mme LECOQ demande pourquoi ce plan n'est pas présenté pour avis au Conseil Municipal de chacune des Communes avant validation, car lui seul peut juger si ce plan répond aux besoins de ses concitoyens. Pour cette raison, le Groupe Progressistes s'abstiendra.

M. CAMPELLO (groupe UPDT), répond que la concertation a eu lieu avec 250 personnes consultées issues de la population.

Pour l'amplitude horaire au niveau des cinq heures - une heure du matin, il explique que ce n'est pas faisable.

Il précise qu'il est d'accord avec la remarque du Groupe GUCE concernant les personnes handicapées. Nîmes Métropole investit, elle a, par exemple, acheté 10 bus avec une plateforme handicapés. M. CAMPELLO ajoute que les choses se font petit à petit.

En ce qui concerne l'aire de covoiturage sur kilomètre Delta, il en confirme la gratuité.

Pour les parkings de covoiturage M. CAMPELLO souhaite communiquer une liste :

Langlade, Caveirac, Castanet, Saint-Gervasy, Bezouze, Caissargues, Sud de Caissargues chemin des canaux, Bernis, puis, il y aura Pavlov, Laennec mais ces derniers seront faits en synergie avec le déplacement de la gare et avec nos partenaires qui sont le Département et la Région, la SNCF. Il y a Vedelin, Mas Lombard.

En PEM, il y a aussi Nîmes Saint-Césaire quand la gare sera déplacée, Marguerittes...quand la ligne ferroviaire sera là et que la gare sera faite, on aura aussi Fons, Générac et Saint-Geniès.

M. PROUST, Président, précise que la temporalité est fonction du budget et des capacités financières de Nîmes Métropole.

UNANIMITE

024 Délégation de service public concernant la gestion des transports urbains de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole - Présentation du rapport annuel au titre de l'exercice 2022

RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote :

Relevé d'opinions à la suite de la présentation du dossier :

M. CAMPELLO (groupe UPDT), souhaite revenir sur les investissements effectués au niveau des transports par Nîmes Métropole.

Le budget investissement des roulants pour 2023 était de 6 millions, il est prévu : 14 millions d'euros d'investissements en 2024, 8 millions en 2025, 2026 et 2027. Il appuie sur le fait que c'est un effort colossal qui est fait pour rendre le transport plus propre et plus efficace.

M. PROUST, Président, ajoute que le parc va être complètement renouvelé.

M. FERRIER (groupe GUCE), explique que par cette délibération il est demandé de prendre connaissance du rapport annuel du délégataire 2022.

Il fait remarquer que le délégataire était absent lors de la Commission et qu'il est nécessaire pour le débat démocratique que la CCSPL soit réunie avec la présence du délégataire.

M. PROUST, Président, précise que légalement ils n'ont pas l'obligation de se présenter.

M. FERRIER constate que le rapport laisse apparaître un réseau moins attractif qu'en 2019 avec 2.5 millions de passagers en moins et ce malgré la mise en place de la nouvelle T2. La fréquentation par km est passée de 2.07 à 1.51 passagers par kilomètre en 2022.

Mme DE GIRARDI (Groupe UPDT), répond à M. FERRIER que les chiffres qu'il donne ne sont pas bons.

M. FERRIER (groupe GUCE), précise que ce sont ceux de 2019.

Mme DE GIRARDI (groupe UPDT), corrige en expliquant que pour cette année le bon chiffre de fréquentation est de 2.5 voyageurs par kilomètres.

M. FERRIER (groupe GUCE), indique que Mme DE GIRARDI fait une comparaison avec 2021 mais que lui la fait avec 2019 avant le Covid.

M. PROUST, Président, fait remarquer à M. FERRIER qu'il ne faut pas oublier la mise en place du télétravail après Covid.

M. FERRIER (groupe GUCE), ajoute que dans la présentation des recettes en plusieurs pages, le Groupe a trouvé des chiffres différents : P123, 152, 156. Il demande si c'était 38, 39 ou 41 millions d'euros.

Il fait remarquer qu'il y a des problèmes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux heures de pointe qui ne peuvent pas rentrer dans le bus faute de places ou encore la suppression de certains arrêts de desserte ont été évoqués. Il précise que c'est certainement le résultat de la volonté de Nîmes Métropole de construire le réseau autour des lignes structurantes et des lignes de rabattement, ce qui implique beaucoup trop de rupture de charge des correspondances. Il conclut en expliquant que le manque de parkings relais et de correspondances régulières rendent **le réseau moins attractif par**

	<p>rapport aux véhicules particuliers et que le but d'un réseau efficient est de réduire le trafic des véhicules. Il espère que ces réflexions auront été mises dans le cahier des charges du futur délégataire.</p> <p>M. PROUST, Président, répond à M. FERRIER qu'effectivement, tout n'est pas parfait mais qu'au fur et à mesure et au fil du temps Nîmes Métropole rattrape le temps perdu, notamment sur la qualité de la flotte de véhicules et également sur les parkings relais.</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
025	<p>Extension Sud de la ligne T1 de BHNS - prorogation de la DUP</p> <p>RAPPORTEUR : M. Campello Jean-Marc ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. GAILLARD Maurice, M. QUITTARD Patrice</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
027	<p>Organisation de l'évènement Mai à Vélo 2024</p> <p>RAPPORTEUR : M. Marcos Antoine ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. GAILLARD Maurice, M. QUITTARD Patrice</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
<i>Finances</i>	
001	<p>Rapport d'orientation budgétaire 2024</p> <p>RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : M. CHABERT Patrick, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry, M. TAULELLE Marc, M. TIXADOR Gilles CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BASTID Christian, M. QUITTARD Patrice</p> <p>Relevé d'opinions lors du débat :</p> <p>Mme LECOQ (groupe des Progressistes), explique que le groupe des élus Progressistes, reconnaît les efforts engagés par l'Agglomération pour faire face aux dépenses imprévisibles qui se sont envolées mais il les trouve insuffisants cela l'inquiète pour l'avenir.</p> <p>Le Groupe constate que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 10,3 % entre 2021 et 2023 soient plus de 5 % par an et le ROB propose de continuer ainsi alors que Nîmes Métropole annonce comme priorité la maîtrise de ses dépenses.</p> <p>Pour le Groupe dans un contexte difficile, il faut économiser sur tout ce qui est non indispensable et pour lui, Nîmes Métropole ne le fait pas.</p> <p>Il faut regarder les dépenses en protocole, communication et promotion qui restent très élevées et augmenteront de 6,25 % en 2024.</p>

Mme LECOQ précise que le Groupe s'interroge sur certains choix :

Le premier est le sondage auprès des habitants sur leur satisfaction, pour un coût de 21 000 € : était-il indispensable et significatif sachant que seulement 857 habitants ont été interrogés sur 250 000 ?

Le second concerne le budget communication qui deviendra en 2024 plus important que celui de l'Habitat et de la Politique de la Ville. Le groupe se demande si cela est raisonnable alors que l'offre de logements, comme les formations font partie de l'attractivité du territoire pour les chefs d'entreprise qui voudraient s'installer. Il ne faut pas non plus oublier la rénovation énergétique des logements existants qui est très importante dans ces temps difficiles.

En ce qui concerne les projets d'investissements ne pouvaient-ils pas être partiellement repoussés ou réévalués tel que celui de l'aéroport ? Pourquoi ne pas réfléchir à nouveau aux dépenses pour les activités « passagers » de cet aéroport qui coûtent fort cher à Nîmes Métropole ?

Quant à la dette elle augmente de 11 millions d'euros, Nîmes Métropole doit-elle maintenir son ambition coûte que coûte ? Le Groupe pense que cela n'est pas très raisonnable et qu'il faudrait la revoir et redéfinir les priorités pour ne pas gaspiller les progrès faits en début de mandat.

M. BOUGET (Groupe GUCE), constate qu'années après années les documents budgétaires présentés viennent confirmer les observations faites par les élus du Groupe GUCE.

Il signale qu'il reste encore quelques coquilles ou erreurs dans le document :

1^{er} exemple à la page 27 : sur l'estimation de l'évolution des recettes de TVA, évolution qui est donc bien une augmentation, on ne trouve pas une augmentation de 5.1 mais plutôt de 6.1, il semble qu'il y ait 2 milliards en trop dans le tableau. Nous verrons bien lors de la prochaine estimation en avril 2024.

Deuxième exemple : Cette phrase sibylline de la page 34, le Groupe souhaiterait une explication « 2,5 millions d'euros sont destinés à l'achat foncier, ces crédits pourront notamment être utilisés dans le cadre de la réduction du périmètre de Magna Porta ».

Pour le Groupe GUCE, ce ROB confirme ses observations inquiètes d'il y a quelques mois. La trajectoire financière empruntée par Nîmes Métropole semble la conduire au même point qu'au début du mandat. Pour la première fois le ROB envisage une augmentation de l'endettement pour 2024 à hauteur de celui qu'il était en 2021 à savoir 493 millions d'euros. La situation est encore plus inquiétante si on regarde la vision prospective de la dette qui augmenterait jusqu'à 572 millions d'euros en 2026. Chacun comprend bien ici que cette trajectoire n'est pas acceptable. Le groupe GUCE pense qu'il faudrait ajouter encore à ce total ce qui est désormais porté par les structures extérieures qui investissent pour l'Agglo, sans compter, pour cette année aussi, la dette aux fournisseurs. Pour lui, le constat est alarmant et conduira l'Agglo à annuler purement et simplement des millions d'euros d'investissements annoncés. Ce qui a déjà été fait ces dernières années.

Le groupe se demande pourquoi il y a des chiffres si éloignés de la réalité ? Pour lui, cela permet, sans doute, d'entretenir l'illusion que Nîmes Métropole va pouvoir mener tous les projets d'investissement qui ont été annoncés. Or, il va falloir faire des choix pour des raisons financières, pour des raisons techniques, pour des raisons de compensations foncières.

M. BOUGET explique que la vérité c'est que la dette de l'Agglo la paralyse financièrement. Les contraintes financières actuelles qui pèsent sur toutes les collectivités en ce moment pèsent encore plus sur Nîmes Métropole dont la situation financière n'était déjà pas saine. Il fait remarquer qu'il est dommage d'avoir laissé filer la dette avant 2020 et d'avoir continué à faire des opérations très coûteuses et inutiles depuis quelques années : Zone TEC 2 de Marguerittes, Le Mas de Beaulieu, le Mas de Gerin, l'achat de la centrale de méthanisation etc...

Il est maintenant très risqué de continuer à financer tous les projets sur lesquels pèsent en plus beaucoup d'incertitudes.

Même le projet de développement de l'aéroport qui peut être intéressant, le Groupe l'a dit, et sur lequel l'Agglo va investir de façon très conséquente, reste encore aussi sans certitude de réussite.

Pour le Groupe, Nîmes Métropole va être obligée de choisir et il souhaite que les élus puissent le faire

de manière transparente en vérifiant les bonnes opportunités et celles qui le sont moins. La boussole doit être le service rendu aux habitants de notre agglomération, c'est cela la priorité des élus du Groupe GUCE.

Or, concrètement le service rendu aux habitants, c'est davantage de taxes depuis deux ans, « En matière de transport, vous annoncez la gratuité pour les plus de 70 ans, or, votre engagement de campagne c'était la gratuité pour les plus de 65 et les moins de 18. »

A l'inverse, Nîmes Métropole anticipe déjà une augmentation du billet.

M. BOUGET réaffirme les besoins en parkings relais pour faire du report modal et pour lui, les 1,4 millions engagés l'année prochaine ne permettront pas de faire suffisamment. La liste donnée par M. CAMPELLO est une liste sans engagement dans le temps.

Le Groupe pense que Nîmes Métropole doit être plus ambitieuse, pour sa politique du logement et notamment pour l'offre de logement social car la situation est très tendue.

M. BOUGET conclut en disant qu'il espère que ces quelques réflexions pourront être prises en compte dans les derniers arbitrages budgétaires.

M. PROUST, Président, répond à M. BOUGET qu'il a à chaque fois une vision subjective, qu'il n'y a jamais rien d'objectif ni de positif dans ses propos. Pour lui, c'est le discours normal de l'opposition mais c'est une caricature, il précise que ce n'est pas une critique mais un constat.

Mme GARDET (Groupe RN) explique que le ROB est un moment important dans la vie de la collectivité, il donne l'orientation, les perspectives, les projets de l'année à venir. Malheureusement les positions politiques retenues sont très différentes de celles soutenues par le Rassemblement National. Elle fait remarquer que 55 % du budget est consacré aux charges de fonctionnement, pour le Groupe, c'est énorme.

Le Groupe RN constate que les recettes fiscales sont en hausse : page 23 augmentation de l'eau, page 24 augmentation des recettes voyageurs avec l'augmentation des tickets de bus.

Mme GARDET insiste sur le fait que pour la taxe GEMAPI, on avait proposé aux élus de voter le principe, le groupe RN avait d'ailleurs voté contre. Il pense qu'elle pourrait être diminuée et précise que certaines collectivités ne l'ont pas instaurée.

Pour la TEOM Nîmes Métropole est bien au-dessus de la moyenne nationale. La cotisation SRE passe de 6 à 10,80 % page 40.

Le Groupe constate encore une augmentation du personnel qui a diminué depuis 2021 mais reprend sa course.

En page 45 le Groupe s'interroge sur la contractualisation d'autres emprunts en 2024.

Mme GARDET fait remarquer que ce ROB propose encore plus de dettes : 11 millions et constate que les bonnes résolutions 2021 n'auront pas duré.

Mme GARDET interpelle Monsieur le Président sur la situation de la population qui est déjà compliquée financièrement et qui est directement touchée par la politique de Nîmes Métropole, elle ajoute que les entreprises seront impactées également. Le Groupe veut faire de Nîmes Métropole un territoire attractif et pour lui, ce n'est pas avec cette politique que l'on y arrivera.

Elle conclut en disant que 2024 se rapproche de la situation de 2021.

M. Nicolas, prend la parole pour le Groupe IEC, il explique que ce Débat d'Orientation Budgétaire est celui de la mi-mandat, ce qui signifie à la fois introspection et ambition. Introspection, tout d'abord, car c'est le moment de prendre le temps d'analyser les actions prises ces trois premiers exercices.

Durant cette période l'on peut voir à quel point Nîmes Métropole a su tenir debout face aux obstacles dont certains ont toujours une incidence importante sur les finances de l'Agglomération.

Ambition, ensuite, car il reste beaucoup à faire sur ce mandat, beaucoup de délibérations à proposer puis à adopter : PAPI 3, développement économique et cet atout que constitue l'aéroport, transports avec le renouvellement de la DSP Collecte des déchets.

Entre 2022 et 2024, l'épargne brute reste relativement stable, ce qui est la condition sine qua non pour réaliser nos investissements.

Celle projetée pour le budget 2024 est plutôt rassurante. Pour agir positivement sur cette épargne brute, il faut continuer à travailler sans relâche aux dépenses de fonctionnement.

Concernant l'exercice 2024 les dépenses de fonctionnement sont projetées à hauteur de 209 millions d'euros soit une augmentation de 10 % c'est une augmentation importante qui aurait pu être pire si des décisions courageuses n'avaient pas été prises dès 2020.

De manière concomitante, et heureusement, les recettes de fonctionnement connaissent une belle hausse, les délibérations portant sur le taux du versement mobilité ou du CFE ont porté leurs fruits et l'augmentation mécanique sensible des bases fiscales vient abonder significativement notre budget.

Néanmoins, le Groupe constate que cette hausse des recettes est moins dynamique que celle des dépenses sur le même laps de temps, il faut poursuivre les efforts.

L'exercice 2024 sera sur la vision prospective 2023-2026, l'exercice où le montant prévisionnel d'investissement sera au plus haut. Les tableaux présentés dans ce ROB nous permettent de déterminer les investissements : Sur le budget Grand Cycle de l'Eau les dépenses d'équipement entre 2022 et 2024 augmenteront de 70 % avec plus de 20 millions d'euros investis sur la GEMAPI en 2024. Une augmentation importante des investissements sur l'aéroport et la DCTDM est à prévoir, puisque le montant des dépenses d'équipement est quasiment multiplié par neuf en deux exercices pour chacun de ces budgets. C'est un très bon signal envoyé aux concitoyens sur la capacité de l'Agglomération à investir efficacement. Avec une dette prévisible 493 millions d'euros en 2024, le niveau d'endettement est sensiblement le même qu'à l'exercice 2021, il n'y a donc pas vraiment de surprise.

Cependant le Groupe IEC a quelques inquiétudes sur la projection de la dette jusqu'à la fin de ce mandat, en effet, telle qu'elle est projetée en 2026, cette dette mettra à mal notre capacité de désendettement avec un ratio de 11,8 années. Cette situation financière obligerait la Communauté d'Agglomération à réduire ses marges de manœuvre pour le mandat suivant. Il faut donc de ne pas baisser la garde et espérer également que le contexte économique et international puisse redevenir un peu plus prospère. Enfin, les frais financiers sont importants c'est pour cela que Nîmes Métropole doit aussi surveiller de près ses emprunts à taux variables qui représentent aujourd'hui une part non négligeable de son endettement à hauteur de 160 millions d'euros.

M. NICOLAS interpelle Monsieur le président, sur la nécessité d'un débat sur les compétences et l'avenir de Nîmes Métropole que le groupe IEC appelle de ses vœux depuis plusieurs conseils.

M. VALADIER (Groupe EPNM), souhaite saluer la qualité du rapport présenté, il fait remarquer que d'un point de vue macro financier, les données du Compte Administratif 2022 ainsi que celles, prévisionnelles, des comptes 2023 laissent apparaître une situation financière qui se normalise. Une dette stabilisée autour de 490 millions d'euros, une épargne brute qui aussi se stabilise et devrait tutoyer les 55 millions d'euros en 2023. Des dépenses en 2022 comme en 2023 qui progressent moins vite que nos recettes. Il explique que c'est cette trajectoire plus vertueuse qu'il convient d'inscrire dans le temps long si notre agglomération souhaite pouvoir supporter un niveau d'investissement élevé, conforme à son ambition portée par son projet de territoire.

En matière de dépenses de fonctionnement, si notre budget construit sur des bases prudentes projette un état des besoins légèrement supérieurs à 209 millions d'euros soit une hausse de près de 11 millions d'euros au regard du prévisionnel 2023, il conviendra comme les années précédentes de viser une consommation bien inférieure. Cela nécessitera inévitablement d'optimiser nos contrats de délégation de service public notamment celui des transports tout en maintenant un niveau de recettes de ce budget optimisé. L'analyse des dépenses par nature confirme qu'avec une dépense prévisionnelle 48,9 millions d'euros, le budget des transports absorberait à lui tout seul 50 % de la hausse prévisionnelle de nos dépenses totales de fonctionnement soit plus de 6 millions d'euros.

Du côté des recettes, l'Agglomération devrait bénéficier encore en 2024 d'un fort dynamisme des bases

fiscales qui bénéficiera aux recettes du budget principal pour plus de 4 millions d'euros mais aussi à celui des déchets pour 1.5 millions d'euros.

M. VALADIER demande aux élus d'être prudents car sans doute la dynamique en 2025 ne sera pas aussi favorable pour le budget de nos collectivités.

Il pense sincèrement que les conséquences de la situation économique actuelle sont devant nous et que l'année 2025 pourrait être celle qui révélera la véritable convalescence de notre collectivité. Il faut donc mesurer avec sagesse les conséquences à venir de nos décisions qui concourent à réduire nos recettes tout autant que celles qui concourent à augmenter nos dépenses. C'est à cette unique condition que nous pourrons à la fois supporter notre dette, qui, il faut bien le dire, est considérable au regard de notre richesse et notre volonté de porter un programme pluriannuel ambitieux d'investissement. C'est à ces conditions de sérieux budgétaire qu'il est encore supportable d'inscrire en 2024 des investissements puissants : 123 millions de crédits nouveaux. Près de 50 % de ce budget soit plus de 60 millions d'euros sera absorbé par l'eau, tant pour nous préserver de ces risques que pour protéger notre environnement ou pour garantir une bonne qualité alimentaire.

Le Groupe a également noté les efforts sensibles pour près de 15 millions d'euros dans le renouvellement du parc de nos véhicules de transport collectif nous permettant de disposer de matériels à faible émission.

Enfin, ce budget 2024 voit l'inscription de plus de 5 millions d'euros qui pérenniseront le fonctionnement de notre plate-forme aéroportuaire indispensable à son développement économique en cours et surtout à venir dont Conair est une première pierre.

En définitive les perspectives d'élaboration de notre budget 2024 répondent à la fois la nécessité d'intégrer un contexte économique difficile tout en préservant les marges de manœuvre nécessaires à une ambition de développement élevé.

Monsieur TOUZELLIER (Groupe UPDT), Le ROB c'est une étape importante dans la feuille de route que l'on s'est définie les uns, les autres et chaque année nous y revenons.

Ce ROB, c'est celui aussi de nos collectivités, nous sommes tous les uns et les autres face à des ambitions, bien sûr, importantes mais face à des challenges aussi qui sont non négligeables.

Il explique qu'à l'image de toutes les Collectivités, l'Agglomération essaie de contenir ses dépenses de fonctionnement qui sont parfois liées à des décisions extérieures.

Pour les investissements, l'ambition est là.

M. TOUZELLIER prend pour exemple le budget Grand Cycle de l'Eau pour lequel la taxe GEMAPI, représente aujourd'hui à 2.5 millions d'euros de recettes pour des dépenses de 30 millions d'euros. Il est clair que l'ambition de l'Agglomération est forte dans ce cas pour la préservation des personnes.

En ce qui concerne le Budget Transport, c'est le seul budget annexe qui n'est pas en équilibre. Les transports aujourd'hui posent problème car le coût est très important, Nîmes Métropole a des besoins supplémentaires aujourd'hui, il faut donc que le Budget Général puisse conforter ce budget annexe. Effectivement c'est un budget qui est conséquent.

Le Budget des déchets aujourd'hui est excédentaire ce qui va permettre à l'Agglomération de réaliser des investissements importants pour les années à venir.

L'Eau et l'Assainissement aussi, avec un grand engagement de notre collectivité dans la réduction des fuites, les travaux nécessaires sont aussi des investissements.

M. TOUZELLIER fait remarquer que l'eau est l'équilibre de la vie, la stratégie de réduction des fuites de Nîmes Métropole est donc capital.

M. TOUZELLIER estime qu'il est important de saluer le travail qui est fait au quotidien par les services de Nîmes Métropole et par les élus.

Il précise que tous les élus sont conscients que les ambitions de l'Agglomération ne se réaliseront qu'au travers des recettes et des dépenses qu'elle générera.

Le Groupe UPDT est persuadé que le Président Nîmes Métropole et son Vice-Président délégué aux Finances sont très soucieux des deniers publics et que tout ce qui sera réalisé sera inscrit dans la feuille de route que les élus auront définie ensemble.

Effectivement, compte tenu du contexte général actuel et notamment géopolitique, il est possible que Nîmes Métropole soit encore confrontée, en cours d'année et dans les années à venir à des difficultés qu'elle ne maîtrise pas.

Le Groupe précise à Monsieur le Président, que les élus seront vigilants parce que c'est important pour les années à venir.

M. BEAUME (Groupe UPDT), souhaite répondre de manière plus globale sur certains aspects qui ont été évoqués.

Tout d'abord, comme cela a été dit en Commission des Finances, la prospective qui est présentée dans le ROB l'a été aussi en Conférence de Maires.

Il est important de différencier le ROB et le budget.

Il revient sur la question des emprunts, par exemple, l'année prochaine Nîmes Métropole va emprunter 20 millions, hélas à taux variables et donc à un taux certain. Ce sera dans ce cas globalement pour financer des achats de bus.

L'Agglomération a donc un choix à faire, soit effectivement elle choisit la gratuité des transports avec des bus qui ne sont bientôt plus réglementaires, soit elle choisit d'acheter des bus réglementaires dans un premier temps et plus tard, lorsque les finances iront mieux, réexaminera la possibilité de la gratuité.

Cet exemple est à peu près valable pour tous les investissements prévus et emprunts que l'on aura besoin de faire pour le PAPI, en effet, par exemple, le cout des tunneliers n'était pas prévu à ce niveau-là il y a encore un an.

En ce qui concerne le Budget Communication, la principale hausse porte sur l'accompagnement des nouvelles pratiques pour les déchets et la réduction des déchets. Cet accompagnement est très important pour permettre aux habitants du territoire de prendre conscience du prix du traitement des déchets et des nouvelles pratiques pour les diminuer. Il y a donc une grosse campagne de communication qui est prévue en 2024 sur cet aspect.

Pour Magna Porta il n'y a pas de problème.

M. BEAUME conclut que l'on demande à Nîmes Métropole d'être ambitieuse et en parallèle de ne pas dépenser. Il explique qu'il ne comprend pas ce positionnement.

M. PROUST, Président, s'adresse à M. BOUGET, il lui explique que tout peut être critiqué mais qu'il faut avancer. Par exemple, Sur Magna Porta, Nîmes Métropole a divisé la superficie prévue pour passer à 60 Hectares parce que l'Agglomération a rencontré des problèmes de compensation. Nîmes Métropole a lancé un appel à projets avec des gens qui sont là pour proposer des entreprises.

Monsieur le Président s'adresse ensuite à madame LECOQ au sujet de l'aéroport. Il lui fait remarquer que les élus du groupe Progressistes ne se rendent pas compte de la chance d'avoir cet aéroport avec ce trafic passager : 258 000 passagers qui nourrissent l'ensemble du territoire. Il rappelle le ratio issu des études de la Région que beaucoup nous envient : un euro investi c'est 30 à 40 € de retombées pour le territoire de Nîmes Métropole.

Il insiste sur le fait qu'aujourd'hui c'est Conair qui vient s'installer, aujourd'hui il y a ce hub européen.

M. PROUST rappelle que sans le transit des vols commerciaux sur l'aéroport il n'y aurait plus la sécurité en termes de services incendie et autres. L'un ne va pas sans l'autre.

Il ne comprend pas la volonté du groupe des Progressistes de supprimer les vols commerciaux. Il leur demande s'ils ne sont pas contents d'avoir des Écossais, des Irlandais, qui remplissent les hôtels du territoire, qui vont dans les restaurants, qui consomment chez les commerçants. M. PROUST leur demande si leur volonté est de fermer l'aéroport.

Monsieur le Président s'adresse à Madame LECOCQ il lui fait remarquer qu'auparavant sa délégation était « la relation usagers » et qu'elle a travaillé dans une entreprise, en conséquence, qu'elle sait très bien que les enquêtes de satisfaction clientèle sont importantes.

Il explique que depuis qu'il a pris la Présidence de l'Agglomération, il avait deux types de clientèle : les élus parce que l'Hôtel Communautaire est la maison de tous les élus et qu'il a fait en sorte que le

Maire d'une commune de 200 habitants soit aussi bien reçu, avec le même niveau d'information que le Maire de la ville principale de 150 000 habitants. Mais il y a aussi le grand public et c'est important de faire une enquête de satisfaction. Il demande à Mme LECOQ, ce qui dérange le groupe et se demande si le groupe n'est pas ennuyé par les bons résultats de l'étude.

Il appuie sur le fait que ce résultat est celui dû au travail collectif de l'ensemble des élus qui composent ce Conseil Communautaire. Ce résultat permettra aussi à Nîmes Métropole de redresser la barre sur la deuxième partie de mandat.

Il insiste sur le fait que la situation de l'Agglomération est maîtrisée et que l'augmentation des charges de fonctionnement évoquée par Mme LECOQ est liée soit à des clauses contractuelles de nos délégations de service public, soit à des choses que l'on nous impose qui viennent des services de l'Etat.

Ensuite Monsieur le Président répond à Monsieur BOUGET qu'effectivement, Nîmes Métropole augmente le billet mais celui-ci n'avait pas été augmenté depuis sept ans.

L'Agglomération ne va pas continuer à creuser le déficit car ce que recherchent les gens c'est la qualité de service, la qualité du réseau, ce n'est pas la gratuité. Parce que partout où il y a la gratuité il y a une réduction du service. La gratuité ça n'existe pas, parce que la gratuité c'est tous les citoyens qui la payent.

Il précise qu'effectivement le billet a été augmenté à l'unité mais en parallèle Nîmes Métropole a créé un tarif social à 22 centimes et a décidé d'octroyer la gratuité aux personnes de plus de 70 ans. Il était normal de donner sans condition de ressources la gratuité aux plus de 70 ans car c'est l'âge où les personnes ont le plus de mal à se déplacer.

Monsieur le Président affirme que Nîmes Métropole va continuer à maîtriser ses charges de fonctionnement pour mieux investir et que l'on verra dans trois ans où Nîmes Métropole en est par rapport au programme et par rapport à la définition, au recentrage des compétences.

Il précise que le débat sur les compétences aura lieu en Conférence des Maires car il faut travailler sur l'avenir.

UNANIMITE

002 Budget principal Aéroport - Reversement exceptionnel 2023

RAPPORTEUR : M. Beume Frederic

ABSTENTIONS : M. BERKANI Abderzak

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : M. ESCOJIDO Frédéric, M. JACOB Thierry, M. POUDEVIGNE Jean-louis, M. QUITTARD Patrice

UNANIMITE

003 Décision Modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2023 - Budget principal Aéroport

RAPPORTEUR : M. Beume Frederic

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : M. BERKANI Abderzak, Mme TRONC Marie-pierre

UNANIMITE

<p>004</p>	<p>Décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2023 - Budget Principal</p> <p>RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme NICOLAS Helene</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
<p>005</p>	<p>Décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2023 - Budget annexe Eau</p> <p>RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. LUCCHINI Pierre, M. QUITTARD Patrice, M. TOUZELLIER Frédéric</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
<p>006</p>	<p>Décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2023 - Budget annexe Assainissement</p> <p>RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme RICHARD Fabienne, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
<p>007</p>	<p>Décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2023 - Budget annexe Collecte et Traitement des Déchets Ménagers</p> <p>RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> M. ARTAL Joseph <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. FABREGOUL Olivier</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
<p>008</p>	<p>Décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2023 - Budget annexe Transports</p> <p>RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme AJMO-BOOT Sylvie, M. BEAUME Frederic mandataire de M. ANGELRAS Bernard, Mme BARBUSSE Marie-chantal, M. BEAUME Frederic, M. FABREGOUL Olivier, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. LUCCHINI Pierre, M. TOUZELLIER Frédéric</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>

009	<p>Budget Transports Modification de l'autorisation de programme Aménagement réseaux bus</p> <p>RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ESCOJIDO Frédéric, M. FABREGOUL Olivier, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. LUCCHINI Pierre, M. POUDEVIGNE Jean-louis, M. QUITTARD Patrice, M. TOUZELLIER Frédéric</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
010	<p>Budget annexe Transports Subvention d'équilibre 2023</p> <p>RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-edouard, M. BASTID Christian mandataire de Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme MENUT Jo CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
011	<p>Budget annexe Le Grand Cycle de l'Eau Subvention d'équilibre 2023</p> <p>RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
012	<p>Budget Traitement des déchets ménagers: annulation des amortissements suite à régularisation du compte 458X</p> <p>RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme DE GIRARDI Claude mandataire de M. CAMPELLO Jean-marc, Mme DE GIRARDI Claude, M. PASTOR Frédéric</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>

013 Approbation du principe de Délégation de Service Public pour l'exploitation du stade nautique communautaire Némausa

RAPPORTEUR : M. Plantier Julien

ABSTENTIONS :

CONTRE : M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-edouard, M. BASTID Christian mandataire de Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo
Ne prend pas part au vote : M. QUITTARD Patrice

Relevé d'opinions à la suite de la présentation de ce dossier :

M. BASTID (groupe GUCE) : explique que le Groupe trouve regrettable que l'avis défavorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 24 octobre, n'ait pas été retenu. Il aurait souhaité un débat sur cette question. La question de fond qui oppose le Groupe et l'exécutif de l'Agglomération est celle du choix. Le Groupe est pour une véritable prestation de service public et pense que là ce n'est pas le cas. Il précise que dans la délibération présentée il est indiqué qu'il y a eu un avis défavorable, ainsi que des propositions qui ont été faites. Dont une qui est soulignée, notamment la possibilité d'avoir, en tout cas entre la Ville de Nîmes et Nîmes Métropole, une mutualisation des moyens pour les piscines. Il fait observer qu'une délégation de 8 ans, c'est très long, par contre une véritable délégation de service public de trois années permettrait d'avoir davantage de regard, sur les données publiques.

Monsieur PLANTIER (groupe UPDT), répond à Monsieur BASTID, il le remercie de saluer la discussion qu'il a pu y avoir à l'occasion de cette Commission Consultative et lui fait remarquer qu'il a bien fait de rappeler que la présente délibération a pris en compte l'avis défavorable. Il lui explique qu'effectivement ce sont des différences de conception et que l'exécutif de Nîmes Métropole considère aujourd'hui que la gestion de cet équipement communautaire doit relever d'une délégation de service public parce qu'il y a des entreprises spécialisées dans la gestion de ce type d'équipement ce qui n'est pas le cas de Nîmes Métropole. Il insiste sur le fait que ce qui intéresse l'exécutif c'est le service rendu aux usagers et dans ce cadre-là, l'équipement communautaire, qu'est le stade Némausa, ne permet pas aujourd'hui de pouvoir le faire, comme cela peut être fait dans d'autres collectivités notamment à l'échelle de la Ville de Nîmes ou dans d'autres communes de l'agglomération où les services municipaux sont compétents pour le faire.

Il explique à M. BASTID qu'il a raison d'évoquer la question de la durée, que cette question a été longuement discutée avec les services, notamment par rapport à l'historique de Nîmes Métropole avec le délégataire actuel. Le délai de huit ans a été acté car il y a des difficultés au niveau de la gestion, au niveau de l'entretien et donc que c'était une durée adéquate et optimale pour qu'une entreprise compétitive puisse se positionner sur ce type de procédure.

M. PROUST, Président, ajoute qu'une délégation de service public ce n'est pas antinomique avec service public car le délégataire rend bien une mission de service public. Avec un complexe comme Nemausa où il y a une fosse à plongée, où il y a un milieu sportif important, la délégation de service publique est le mode de gestion le plus efficient. M. PROUST en profite pour annoncer que vraisemblablement l'équipe américaine féminine viendra s'entraîner à Nemausa en vue des Jeux Olympiques.

MAJORITE

Personnel

014 Modification du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : M. Gadille Gilles

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **M. POUDEVIGNE Jean-louis, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy**

UNANIMITE

015 Convention d'adhésion au service de Psychologie du travail du CDG30

RAPPORTEUR : M. Gadille Gilles

ABSTENTIONS : M. BASTID Christian, M. BERKANI Abderzak, M. CHABERT Patrick, M. BASTID Christian mandataire de Mme FAYET Sylvette, Mme GARDET Laurence, M. TIBERINO Richard mandataire de M. GOURDEL Pascal, M. JACOB Thierry, Mme LECOQ Hélène mandataire de Mme ROUVERAND Valérie, M. TIBERINO Richard, M. TIXADOR Gilles

CONTRE : **M. DETREZ Pierre-edouard, Mme LECOQ Hélène, M. TAULELLE Marc**

Ne prend pas part au vote : **Mme GIANNACCINI Maryse mandataire de Mme BERGOGNE Catherine, Mme GIANNACCINI Maryse, M. GRANAT Jean-jacques, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. LUCCHINI Pierre, M. QUITTARD Patrice, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy**

Relevé d'opinions à la suite de la présentation de ce dossier :

Mme LECOQ (Groupe Progressistes) : explique à Monsieur le Président qu'elle votera contre cette délibération à titre personnel car elle estime que signer cette nouvelle convention type pour les agents de Nîmes Métropole risque d'inciter les Maires à faire de même pour leurs propres agents lors du renouvellement annuel de leur convention ou lors d'une première adhésion. Elle regrette que dans la nouvelle convention le tarif du premier entretien de soutien psychologique soit passé de 100 € à 250 € et ajoute que c'est incompréhensible, pour elle, par rapport au tarif habituel et au travail effectué qui n'est pas de la thérapie. Elle rappelle qu'un agent peut être orienté directement vers un psychologue clinicien par son médecin traitant sans prise en charge financière de la collectivité. Elle précise que tout soutien psychologique pour un agent doit être associé au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes qui est proposé par le Centre de Gestion 30, qui, là, représente une véritable valeur ajoutée.

M. GADILLE (Groupe IEC), répond que la commune de Cabrières a délibéré en ce sens aussi. En l'occurrence, il s'agit d'un psychologue dans le cadre de la mission de l'agent c'est-à-dire au niveau de son travail, de sa collectivité et malheureusement parfois c'est une nécessité que d'avoir recours à ces personnes pour pouvoir s'exprimer en groupe ou en particulier. Quant au coût, il est fixé par le Centre de Gestion.

MAJORITE

016 Modification des modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature pour le personnel de Nîmes Métropole pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. Gadille Gilles

ABSTENTIONS : M. ROUX David

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **Mme DE GIRARDI Claude mandataire de M. CAMPELLO Jean-marc, Mme DE GIRARDI Claude, M. GRANAT Jean-jacques, M. QUITTARD Patrice, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy**

UNANIMITE

Projet Alimentaire Territorial

017 Versement d'une subvention de Nîmes Métropole au Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes pour l'opération de promotion « Costières Givrées »

RAPPORTEUR : Mme Richard Fabienne

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **M. BEAUME Frederic mandataire de M. ANGELRAS Bernard M. GRANAT Jean-jacques, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy**

Relevé d'opinions à la suite de la présentation de ce dossier :

M. JACOB : expose que le Groupe va voter cette subvention dans le but de soutenir nos vignerons qui cultivent la terre des Costières et qui œuvrent pour nous offrir des vins de qualité à la hauteur du travail effectué.

Le vin sur notre territoire c'est aussi une économie, de l'emploi, de la beauté, des paysages, un patrimoine, une histoire, une identité.

UNANIMITE

Environnement

018	<p>Mandat donné au SITOM Sud Gard pour signer la convention avec les éco-organismes agréés de la filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) ».</p> <p>RAPPORTEUR : M. Gaillard Maurice ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. DE GONZAGA Patrick, M. ESCOJIDO Frédéric, M. TIBERINO Richard mandataire de M. GOURDEL Pascal, M. GRANAT Jean-jacques, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. LUCCHINI Pierre, M. VOLEON Daniel mandataire de M. MARQUET Daniel, M. PLANTIER Julien, M. DE GONZAGA Patrick mandataire de Mme POIGNET-SENGER Veronique, M. TIBERINO Richard, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy, M. VOLEON Daniel</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
019	<p>Convention entre Nîmes métropole et la Communauté de Communes Piémont Cévenol pour l'utilisation de la déchèterie de Saint Bénézet par les communes de Domessargues, Maussargues, Moulézan et Montagnac</p> <p>RAPPORTEUR : M. Gaillard Maurice ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme DE GIRARDI Claude mandataire de M. CAMPELLO Jean-marc, Mme DE GIRARDI Claude, Mme GIACOMETTI Corinne, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. LUCCHINI Pierre, Mme MENUT Jo, M. POUDEVIGNE Jean-louis, Mme TOURNIER BARNIER Christine, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VERDIER Michel</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
020	<p>Convention entre la SAT Aménagement et Nîmes Métropole en vue d'un groupement de commande dans le cadre de la réalisation d'une étude pour la mise en œuvre d'une structure partenariale du territoire pour les projets d'énergie</p> <p>RAPPORTEUR : M. Gaillard Maurice ABSTENTIONS : M. TAULELLE Marc CONTRE : Mme GIANNACCINI Maryse mandataire de Mme BERGOGNE Catherine, Mme GIANNACCINI Maryse <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BEAUME Frederic mandataire de M. ANGELRAS Bernard, M. BASTID Christian, M. BEAUME Frederic, M. COURDIL Francois mandataire de M. BELHAJ Halim, M. COURDIL Francois, M. FABREGOUL Olivier, M. BASTID Christian mandataire de Mme FAYET Sylvette, Mme GIACOMETTI Corinne, M. GREGOIRE Jean-christophe, Mme MAY Chantal, M. NICOLAS Rémi, M. PASTOR Frédéric, M. PLANTIER Julien, M. QUITTARD Patrice, Mme WOLBER Valentine</p> <p style="text-align: center;">MAJORITE</p>

021 Approbation du bilan 2022 du Programme Local de l'Habitat (PLH)

RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine

ABSTENTIONS : M. BASTID Christian, M. BERKANI Abderzak, M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-edouard, M. BASTID Christian mandataire de Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : M. BOLLEGUE Jacques, M. CHABERT Patrick, Mme LECOQ Hélène, Mme NICOLAS Helene, Mme PROHIN Aurelie, M. QUITTARD Patrice, Mme LECOQ Hélène mandataire de Mme ROUVERAND Valérie, M. SEGUELA Roger

Relevé d'opinions à la suite de la présentation de ce dossier :

M. BASTID (Groupe GUCE), explique que dans cette délibération c'est le programme local de l'habitat pour la période 2019-2024 qui est présenté.

Le Groupe souhaite profiter de cette présentation pour durcir le ton sur le mécontentement général des Françaises et des Français pour accéder à un logement social. En effet, 2,5 millions de ménages en attente au niveau national, 18 000 demandes de logements sociaux dans le Gard, un tiers des ménages au niveau national peuvent prétendre à un logement social, les chiffres annoncés dans le Gard oscillent autour de 65 % de notre population. Le groupe GUCE connaît les raisons invoquées : les problèmes liés au foncier qui est de plus en plus rare et cher, les normes de plus en plus difficiles avec les transitions écologiques, la hausse des prix des matériaux... Mais, pour lui, la raison essentielle est le retard accumulé durant ces dernières années pour construire du logement social sur notre territoire.

Le 82eme congrès national de l'Union Sociale pour l'Habitat a lancé un véritable cri d'alarme en exigeant des solutions immédiates pour répondre aux mauvaises mesures prises par le gouvernement de M. Macron en 2018. En résumé, les offices HLM sont en panne de construction de logements sociaux et n'ont plus de moyens financiers ou très peu. Face à cette crise dramatique de l'offre et au désengagement de l'Etat, il est temps de doubler le rythme actuel de production de logements sociaux, seulement 85 000 en 2023. L'annonce était de 100 000, il en faut au moins 200 000 au niveau national, donc le double. Ce n'est pas moi qui l'indique, ce sont les observateurs. Le problème c'est qu'il y a encore des communes carencées. La question de fond demeure celle des moyens financiers de l'Etat pour le logement social. Il y a véritablement une urgence sociale.

Mme LECOQ (Groupe Progressistes) expose que le Groupe votera l'approbation de ce bilan car il reconnaît sa qualité ainsi que les efforts faits par les services concernés.

Le groupe souhaite faire 2 remarques et des suggestions :

Première remarque, les résultats sont bons pour la Ville de Nîmes mais moins pour les Communes.

Donc, trois suggestions, la première, les Communes pourraient être davantage conseillées par le service Habitat de Nîmes Métropole notamment lors des révisions des PLU et ne pas laisser toute la place, disons moins de place, aux bureaux d'études. Et donc, les dépenses de fonctionnement Habitat et Politique de la Ville sont à maintenir au lieu de les réduire.

Deuxième suggestion, les services urbanisme des communes doivent avoir de réelles compétences afin de pouvoir faire évoluer les demandes et les projets des personnes qui s'adressent à eux.

Et troisièmement, le service Habitat pourrait sensibiliser lors de réunions les habitants qui ont des projets aux côtés du service d'urbanisme de la Commune bien sûr.

	<p>Deuxième remarque et dernière, l'offre sociale dans le parc privé ne se développe pas de manière homogène et insuffisamment dans certaines communes qui en auraient pourtant besoin. Donc, 2 suggestions : La première ouvrir les logements à loyer intermédiaire à davantage de Communes et deuxièmement veiller à la cohérence entre le niveau des objectifs donnés à une Commune et son classement en B1, B2 qui ouvre ou pas justement la possibilité de ces logements à loyer intermédiaire.</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
022	<p>Approbation de la convention des réservations des logements locatifs sociaux en gestion en flux et autorisation donnée au Président pour signer la convention avec le bailleur FDI Habitat</p> <p>RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine <i>ABSTENTIONS</i> : M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry <i>CONTRE</i> : <i>Ne prend pas part au vote</i> : Mme DE GIRARDI Claude mandataire de M. CAMPELLO Jean-marc, M. QUITTARD Patrice, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, Mme SOLANA Carole, Mme TOURNIER BARNIER Christine</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
023	<p>Approbation de la convention des réservations des logements locatifs sociaux en gestion en flux et autorisation donnée au Président pour signer la convention avec le ERILIA</p> <p>RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine <i>ABSTENTIONS</i> : <i>CONTRE</i> : <i>Ne prend pas part au vote</i> : M. BEAUME Frederic, Mme BOURGADE Mary, Mme DE GIRARDI Claude mandataire de M. CAMPELLO Jean-marc, M. COURDIL Francois, M. DETREZ Pierre-edouard, M. ESCOJIDO Frédéric, Mme LECOQ Hélène, Mme MENUT Jo, Mme LECOQ Hélène mandataire de Mme ROUVERAND Valérie, Mme SOLANA Carole, Mme TOURNIER BARNIER Christine</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
<i>Développement Economique</i>	
028	<p>Rapport annuel de délégataire EDEIS remis au titre de l'activité 2022</p> <p>RAPPORTEUR : M. Fabregoul Olivier <i>ABSTENTIONS</i> : <i>CONTRE</i> : <i>Ne prend pas part au vote</i> :</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>

029	<p>Convention d'occupation temporaire du domaine public aéronautique (COT) non constitutive de droits réels, sur la plateforme de l'aéroport de Nîmes Grande Provence Méditerranée avec la société Conair France pour un terrain de 2 832 m2</p> <p>RAPPORTEUR : M. Escojido Frédéric <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
030	<p>Autorisation à signer la convention financière entre Nîmes Métropole et la société KOLLIRAMA SUD au titre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises de Nîmes Métropole</p> <p>RAPPORTEUR : M. Fabregoul Olivier <i>ABSTENTIONS :</i> M. DETREZ Pierre-edouard <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BASTID Christian, M. BASTID Christian mandataire de Mme FAYET Sylvette, M. QUITTARD Patrice</p> <p>Relevé d'opinions à la suite de la présentation de ce dossier :</p> <p>Mme GIACOMETTI (Groupe GUCE), fait remarquer qu'il s'agit de 1300 m2 pour cinq emplois supplémentaires. Elle demande combien de personnes seront en poste sur le nouveau site, alors même que la société va maintenir une activité à Bernis. Elle souhaiterait que lui soit expliqué l'aspect développement durable de cette subvention au travers de la construction d'autant de m2 de bâtiment pour si peu d'emplois générés. On constate avec inquiétude que le foncier débloqué sert trop souvent à des entreprises déjà implantées sur le territoire de Nîmes Métropole et assez rarement on voit s'installer des entreprises venues d'autres territoires. Le Groupe se demande si les dernières zones d'activités commerciales sont réellement source d'attractivité.</p> <p>M. PROUST, Président, répond à Mme GIACOMETTI, que pour le développement économique il y a deux stratégies : bien sûr faire venir de nouvelles entreprises et il y en a. Il précise qu'il est possible de lui donner la liste des entreprises que Nîmes Métropole fait venir. Il ajoute que permettre à une entreprise d'assumer sa croissance c'est aussi éviter de la perdre, la 2ème stratégie pour le développement économique est l'aide aux entreprises existantes, c'est une action importante, Nîmes Métropole l'a fait pour Sud Métal, pour AMOSAN et pour de nombreuses entreprises qui ont besoin de se développer.</p> <p>M. FABREGOUL (Groupe IEC), ajoute que cette entreprise allait quitter le territoire ce qui aurait entraîné la perte de tous les salariés. Nîmes Métropole a décidé de l'aider, sur un projet d'un million d'euros, l'aide s'élève à 80 000 €. Pour obtenir cette aide à l'immobilier un état des lieux est fait avant de valider le dossier de demande des subventions, tout est calculé. L'aide à l'immobilier dans ce cas, sert vraiment à maintenir les salariés qui sans cela seraient partis.</p>

	<p>M. PROUST, Président, souhaite s'adresser aux Conseillers Régionaux qui sont dans la salle. Il leur explique que Nîmes Métropole a failli perdre la Société Conair, dans les dernières 48 heures parce que l'Agglomération était seule, l'aide à l'immobilier d'entreprise aujourd'hui ne rentrant plus dans la grille d'intervention du Conseil Régional. Il juge cela dommage car le développement économique est une des compétences de la Région et qui plus est dans le cas de Conair il s'agit de développement économique et de formation.</p> <p>Un dossier sur l'immobilier d'entreprise va être monté à l'Agglo, il souhaite que la Région et l'Etat interviennent parce que dans la mentalité anglo-saxonne au-delà de la somme, ils attendent aussi du soutien financier et à ce jour quand on a frappé à la porte de l'Etat et de la Région, l'Agglomération n'a pas bénéficié d'une écoute avec une oreille véritablement attentive.</p> <p>Monsieur le Président s'adresse aux Conseillers Régionaux, il leur demande de l'aide dans ce dossier et leur précise que c'est important car on évolue dans un monde concurrentiel avec la Catalogne, la région PACA, la Grèce, l'Italie qui financent et qui participent au financement de ces entreprises. Il insiste sur le fait que c'est une chance que Conair ait choisi Nîmes grâce à sa situation géographique, à ce qui existe déjà sur le territoire, et à la proximité du hub européen. Nîmes Métropole aurait très bien pu perdre le dossier par manque d'implication à la fois de la Région et de l'Etat.</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
031	<p>Actiparc Georges BESSE 2 à Nîmes. Compte rendu annuel à la collectivité de la société SAT, concessionnaire, arrêté au 31 décembre 2022.</p> <p>RAPPORTEUR : M. Gregoire Jean-Christophe ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
032	<p>Acquisition de la parcelle cadastrée section AA n°55 située lieu-dit Lapierre et Condamine 30230 Bouillargues, dans le cadre du réaménagement de la zone d'activité Parc Delta</p> <p>RAPPORTEUR : M. Gregoire Jean-Christophe ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme LEBLOND Tiphaine, Mme LEBLOND Tiphaine mandataire de M. PIO Christophe, Mme SOLANA Carole</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
033	<p>Abrogation de la Délibération D-E N° 2022 - 04 - 055 du 18/07/2022 autorisant le versement d'une subvention à l'AEN pour l'ouverture d'une formation e-Assistant</p> <p>RAPPORTEUR : M. Valade Daniel-Jean ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. POUDEVIGNE Jean-louis, M. QUITTARD Patrice</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>

034	<p>Université de Nîmes / Prolongation de la durée d'une thèse - autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°2 à la convention</p> <p>RAPPORTEUR : M. Valade Daniel-Jean <i>ABSTENTIONS :</i> CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ESCOJIDO Frédéric, M. VALADE Daniel-jean mandataire de Mme GARDEUR Veronique, Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. PLANTIER Julien, Mme WOLBER Valentine mandataire de Mme PROHIN Aurelie, M. VALADE Daniel-jean, Mme VENTURINI Pascale, Mme WOLBER Valentine</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
035	<p>Avis de Nîmes Metropole pour l'ouverture dominicale des commerces de la ville de Nîmes en 2024</p> <p>RAPPORTEUR : M. Bollegue Jacques <i>ABSTENTIONS :</i> M. FERRIER Bruno CONTRE : M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. BASTID Christian mandataire de Mme FAYET Sylvette <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. QUITTARD Patrice, Mme VENTURINI Pascale</p> <p style="text-align: center;">MAJORITE</p>
036	<p>Avis de Nîmes Metropole pour l'ouverture dominicale des commerces de la ville de Saint-Gilles en 2024</p> <p>RAPPORTEUR : M. Bollegue Jacques <i>ABSTENTIONS :</i> M. FERRIER Bruno, Mme MENUT Jo CONTRE : M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. BASTID Christian mandataire de Mme FAYET Sylvette <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme VENTURINI Pascale</p> <p style="text-align: center;">MAJORITE</p>
037	<p>Prise d'acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2022 dans le cadre de la Convention de Prestations Intégrées (CPI) ou "IN HOUSE" signée avec la SPL AGATE portant sur des missions touristiques</p> <p>RAPPORTEUR : M. Granchi Theos <i>ABSTENTIONS :</i> CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>

Eau et Assainissement

038	<p>Commune de Saint-Mamert-du-Gard - Approbation du dossier du zonage d'assainissement collectif et non collectif. Approbation de l'enquête publique unique. Désignation de la commune de Saint-Mamert-du-Gard comme autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique</p> <p>RAPPORTEUR : M. Durand-Coutelle Jean-François ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. LEROI Renaud</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
039	<p>Autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé à la Compagnie Nationale du Rhône au profit de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole. Champ captant dit de Comps situé sur les communes de Beaucaire et de Vallabrègues.</p> <p>RAPPORTEUR : M. Chailan Jean-Luc ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. LEROI Renaud, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
040	<p>Convention de livraison d'eau potable en gros entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vaunage et la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole (pour les communes de Bernis, Clarensac, Langlade, Saint Côme et Maruejols et Saint Dionisy). Années 2023 à 2029</p> <p>RAPPORTEUR : M. Chailan Jean-Luc ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. LEROI Renaud, M. QUITTARD Patrice</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
041	<p>Signature d'un protocole transactionnel entre Nîmes Métropole et le syndicat des copropriétaires de l'immeuble VAN DYCK dans le cadre du projet d'aménagement du cadereau d'Uzès</p> <p>RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude ABSTENTIONS : M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-edouard, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo, M. TIXADOR Gilles CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme JOUVE-SAMMUT Veronique mandataire de Mme GIBON Amelie, M. CHABERT Patrick, M. GAILLARD Maurice, M. HAMARD Michel, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, M. LEROI Renaud, M. QUITTARD Patrice, M. VINCENT Joël</p>

	<p>Relevé d'opinions à la suite de la présentation de ce dossier :</p> <p>M. DETREZ (Groupe GUCE), fait remarquer que lors de la Commission l'ensemble des membres présents s'étaient félicités de l'aménagement du cadereau d'Uzès mais avaient aussi parlé d'éventuels engagements pour replanter. Il demande ce qu'il en est.</p> <p>Mme DE GIRARDI (Groupe UPDT), répond qu'effectivement cette discussion a eu lieu et beaucoup des membres de la commission ont regretté que ces espaces verts aient à souffrir de ces travaux dont l'importance répond à des enjeux capitaux.</p> <p>Un point a été fait avec la copropriété, cet espace vert aujourd'hui est peu utilisé, peu accessible car peu entretenu et elle a l'intention de le réaménager. Donc, ce qui a été acté c'est qu'accompagnant le versement de l'analyse transactionnelle à valider, un courrier de notre part préciserait notre souhait de voir replanter et proposerait notre conseil pour ce faire. Nîmes Métropole a proposé de replanter ces arbres à l'issue des travaux et comme ils veulent le réaménager ils ont décliné l'offre.</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
<p>042</p>	<p>Aménagement aval du cadereau d'Uzès et du Vistre de la Fontaine - Compte rendu annuel de la SPL AGATE, Mandat de gestion, arrêté au 31 décembre 2022</p> <p>RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude</p> <p>ABSTENTIONS : M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-edouard, M. BASTID Christian mandataire de Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo</p> <p>CONTRE :</p> <p><i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BERTIER Jean-francois, M. TIBERINO Richard mandataire de M. GOURDEL Pascal, M. LEROI Renaud, M. PLANTIER Julien, M. QUITTARD Patrice, M. TIBERINO Richard</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
<p>043</p>	<p>Avenant N°2 au Contrat de concession de travaux relatif au creusement du bassin de rétention des Antiquailles sur la commune de NÎMES</p> <p>RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude</p> <p>ABSTENTIONS : M. ARTAL Joseph, M. DETREZ Pierre-edouard</p> <p>CONTRE : M. POUDEVIGNE Jean-louis</p> <p><i>Ne prend pas part au vote :</i> M. LEROI Renaud</p> <p style="text-align: center;">MAJORITE</p>
<p><i>Aménagement du Territoire</i></p>	
	<p>Relevé d'opinions à la suite de la présentation des dossiers n°44 à 51 :</p> <p>Mme LECOQ (Groupe Progressistes), fait observer que les contrats doivent être signés par plusieurs entités non seulement Nîmes Métropole mais aussi par les Communes. Le groupe s'étonne que l'on autorise ce soir le Président de Nîmes Métropole à signer cet avenant alors qu'on ne sait pas si les Conseils Municipaux des Communes en question approuvent ces contenus. Or, c'est bien à la Commune de prioriser ses projets. Pour les projets 2023-2024 c'est gênant de découvrir, en séance ici, des projets qui n'ont pas encore été présentés dans les conseils municipaux.</p>

	<p>C'est une question d'ordre de présentation. Mme LECOQ suggère pour la prochaine fois de faire preuve de davantage d'anticipation et de faire passer ces projets pour validation dans les Conseils Municipaux avant le Conseil Communautaire.</p> <p>M. PROUST, Président, répond à Mme LECOQ, que le choix des projets est fait à la demande des Maires, et il pense que chaque Maire, chaque Commune qui présente ce contrat a dû en débattre auparavant.</p> <p>M. VALADIER, (Groupe EPNM), ajoute qu'il y a eu des discussions longues avec la Région pour établir ses avenants avec toutes les équipes. Le travail a duré plus de huit mois ce qui explique que l'on retrouve des opérations de 2023. Pour les Communes qui n'auraient pas encore présenté la convention à leur Conseil Municipal, si le Conseil se prononce défavorablement, le Président de Nîmes Métropole ne signera pas la convention et la Région non plus et la Commune ne bénéficiera pas des financements de la Région. Mais il doute qu'une Commune puisse se passer des financements de la Région.</p>
044	<p>Approbation de l'avenant n°1 au Contrat cadre Bourg-centre Occitanie de la commune de Bouillargues</p> <p>RAPPORTEUR : M. Touzellier Frédéric ABSTENTIONS : Mme LECOQ Hélène, Mme LECOQ Hélène mandataire de Mme ROUVERAND Valérie CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme GARDET Laurence, M. QUITTARD Patrice</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
045	<p>Approbation de l'avenant n°1 au Contrat cadre Bourg-centre Occitanie de la commune de Clarensac</p> <p>RAPPORTEUR : M. Touzellier Frédéric ABSTENTIONS : CONTRE : Mme LECOQ Hélène, Mme LECOQ Hélène mandataire de Mme ROUVERAND Valérie <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme GARDET Laurence, Mme TOURNIER BARNIER Christine</p> <p style="text-align: center;">MAJORITE</p>
046	<p>Approbation de l'avenant n°1 au Contrat cadre Bourg-centre Occitanie de la commune de Générac</p> <p>RAPPORTEUR : M. Touzellier Frédéric ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BASTID Christian, M. BASTID Christian mandataire de Mme FAYET Sylvette, Mme GARDET Laurence, Mme LECOQ Hélène, Mme LECOQ Hélène mandataire de Mme ROUVERAND Valérie</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>

047	<p>Approbation de l'avenant n°1 au Contrat cadre Bourg-centre Occitanie de la commune de Manduel</p> <p>RAPPORTEUR : M. Touzellier Frédéric <i>ABSTENTIONS :</i> Mme LECOQ Hélène, Mme LECOQ Hélène mandataire de Mme ROUVERAND Valérie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ARTAL Joseph, M. BOLLEGUE Jacques, Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme GARDET Laurence, Mme ROULLE Sophie</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
048	<p>Approbation de l'avenant n°1 au Contrat cadre Bourg-centre Occitanie de la commune de Marguerittes</p> <p>RAPPORTEUR : M. Touzellier Frédéric <i>ABSTENTIONS :</i> Mme LECOQ Hélène, Mme LECOQ Hélène mandataire de Mme ROUVERAND Valérie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. PLANTIER Julien mandataire de M. FOURNIER Jean-paul, Mme GARDET Laurence, M. PLANTIER Julien, M. QUITTARD Patrice, Mme SOLANA Carole, M. VINCENT Joël</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
049	<p>Approbation de l'avenant n°1 au Contrat cadre Bourg-centre Occitanie de la commune de Milhaud</p> <p>RAPPORTEUR : M. Touzellier Frédéric <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme GARDET Laurence, Mme LECOQ Hélène, M. QUITTARD Patrice, Mme ROULLE Sophie, Mme LECOQ Hélène mandataire de Mme ROUVERAND Valérie</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
050	<p>Approbation de l'avenant n°1 au Contrat cadre Bourg-centre Occitanie de la commune de Rodilhan</p> <p>RAPPORTEUR : M. Touzellier Frédéric <i>ABSTENTIONS :</i> Mme LECOQ Hélène, Mme LECOQ Hélène mandataire de Mme ROUVERAND Valérie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme GARDET Laurence, Mme LEBLOND Tiphaine, Mme LEBLOND Tiphaine mandataire de M. PIO Christophe, M. QUITTARD Patrice</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>

051	<p>Approbation de l'avenant n°1 au contrat cadre Bourg-Centre Occitanie de la commune de Saint-Gilles</p> <p>RAPPORTEUR : M. Touzellier Frédéric</p> <p><i>ABSTENTIONS :</i></p> <p><i>CONTRE :</i></p> <p><i>Ne prend pas part au vote :</i> M. GAILLARD Maurice, Mme GARDET Laurence, Mme LECOQ Hélène, M. QUITTARD Patrice, Mme ROULLE Sophie, Mme LECOQ Hélène mandataire de Mme ROUVERAND Valérie</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
052	<p>Requalification de la ZAE communautaire du Marché Gare - Concession d'aménagement avec la SPL AGATE- Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique de l'année 2022</p> <p>RAPPORTEUR : M. Touzellier Frédéric</p> <p><i>ABSTENTIONS :</i></p> <p><i>CONTRE :</i></p> <p><i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
053	<p>Requalification de la ZAE communautaire du Marché Gare » à Nîmes : Concession d'aménagement avec la SPL AGATE- Compte Rendu Annuel à la Collectivité et Bilan prévisionnel - Année 2022</p> <p>RAPPORTEUR : M. Touzellier Frédéric</p> <p><i>ABSTENTIONS :</i></p> <p><i>CONTRE :</i></p> <p><i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 heures 51


 Le Président,
Franck PROUST